

# **PRÉAVIS N° 194**

## **AU CONSEIL COMMUNAL**

### **Avenue de Bois-Bougy**

Aménagement au droit de l'UEFA et de La Métairie par la construction d'un trottoir, d'un parking public et création d'un carrefour à feux à l'intersection Route de Genève – Avenue de Bois-Bougy.

Demande de crédit de CHF 751'700.00 TTC.

**Délégué municipal : M. Claude Dupertuis**

Nyon, le 1<sup>er</sup> novembre 2010

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

## **I. Introduction**

---

Dans sa séance du 4 décembre 2006, le Conseil communal de Nyon a adopté le plan de quartier Métairie permettant la réalisation de l'extension de l'UEFA. Celle-ci prévoit de construire deux bâtiments d'une surface totale de plancher brute de 10'000 m<sup>2</sup>. Ce projet, dont la première étape est construite, a permis de déclencher des mesures d'aménagements de l'espace routier afin de sécuriser la sortie des véhicules de l'avenue de Bois-Bougy sur la route de Genève d'une part, et créer un trottoir le long de l'UEFA et de la Métairie, d'autre part.

Pour le carrefour, deux solutions ont été étudiées : la première avec un giratoire et la deuxième avec une signalisation lumineuse. A ce stade, il s'avère que la mise en place d'une signalisation lumineuse est la solution la plus appropriée. Elle permet de répondre de manière satisfaisante aux demandes des utilisateurs. La régulation du trafic au moyen d'un giratoire est gardée en réserve lorsque l'Etat de Vaud, de concert avec la Commune, étudiera le réaménagement de la route cantonale. Pour se faire, la Commune de Nyon va demander à l'UEFA une servitude afin de pouvoir réaliser éventuellement le giratoire à moyen terme.

L'avenue de Bois-Bougy fait partie du réseau de mobilité douce de la ville. C'est un cheminement piétonnier recensé comme majeur dans le Concept de mobilité urbaine car il relie le centre-ville aux équipements sportifs du secteur de Colovray (cf. en annexe, le plan du réseau de mobilité douce). Cette liaison piétonne, déjà pratiquée par les Nyonnais qui se dirigent vers le Tennis Club, le centre sportif de Colovray ou la piscine, va connaître une fréquentation encore plus importante ces prochaines années avec la concrétisation des nombreux projets planifiés dans ce secteur.

Par ailleurs, le Tennis Club Nyon souhaite construire des courts supplémentaires. Pour pouvoir les aménager, le parking existant du Tennis Club doit être déplacé et sa capacité augmentée. Après étude, il s'avère que la meilleure solution est de placer celui-ci en bordure de l'avenue de Bois-Bougy.

Compte tenu qu'il se situe en partie sur le domaine public, ce parking sera public et intégré dans le concept global du stationnement que l'Office de la mobilité est en train d'établir. Le parcage de véhicules sera réglementé et pourrait être de 3 à 4 heures. Il pourrait devenir payant dans le cadre du concept global de stationnement mentionné ci-dessus.

Pour rappel, en 1969, la Commune de Nyon accordait un droit de superficie d'une durée de 30 ans pour permettre l'agrandissement du Tennis Club Nyon. En juin 1982, le Conseil communal autorisait la Municipalité à prolonger le terme de ce droit jusqu'en 2019. Parallèlement, elle augmentait la surface mise à disposition. En dehors de la mise à disposition gratuite de ce droit de superficie, tous les travaux réalisés et toutes les installations construites l'ont été à la charge exclusive du club, de même que tous les frais de fonctionnement. En 1999, le Conseil communal a notamment prolongé la durée du droit de superficie jusqu'au 31 décembre 2049 (historique : extrait du préavis 51/1999).

## 2. Description du projet

---

### 2.1. Carrefour route de Genève / avenue de Bois-Bougy

Il s'agit d'équiper le carrefour d'une signalisation lumineuse. Celle-ci régulera le trafic routier en permettant aux usagers de l'avenue de Bois-Bougy de s'insérer dans le trafic de la route cantonale et permettra d'avoir deux travées piétonnes sécurisées, l'une sur l'avenue de Bois-Bougy, et l'autre sur la route de Genève. La régulation se fera à l'aide soit d'un radar de détection, soit d'une caméra pour la chaussée. Les piétons demanderont le passage au moyen d'un bouton-poussoir. Les boîtes à feux seront à LEDS.

### 2.2. Trottoir le long de l'avenue de Bois-Bougy

Un trottoir d'une largeur de 2.25 mètres sera construit sur une longueur d'environ 55 mètres. Il sera délimité par une bordure haute de 15 centimètres et revêtu d'enrobés bitumineux. Ce trottoir sécurisera le piéton des mouvements de voiture à l'entrée de l'UEFA et sera continu et traversant à cet emplacement pour éviter le conflit piéton-véhicule et marquer nettement la priorité aux piétons.

Après l'entrée de l'UEFA, le trottoir n'aura plus qu'une largeur de 1.50 mètre et sera de type passe pied. Il sera délimité par une bordure haute de 3 cm et revêtu d'un matériau perméable type gravier concassé d'une granulométrie 3-8 mm compacté. Il ira de l'entrée de l'UEFA jusqu'à la fin de la parcelle de la Métairie.

Pour pouvoir réaliser le trottoir, l'UEFA est prête à céder une emprise nécessaire de l'ordre de 10 à 20 centimètres de large sur toute la longueur de sa parcelle; puis le trottoir s'appuiera sur la limite parcellaire.

### 2.3. Parking public

Il s'agit de construire un parking public d'environ 70 places mis à disposition des utilisateurs du Tennis club ainsi que des visiteurs de la Métairie. Les places seront perpendiculaires à la chaussée et se situeront à raison de trois quarts sur les parcelles du Tennis Club et un quart sur le domaine public. Les places de parc auront une dimension de 5 x 2.5 mètres. Entre le parking et le Tennis Club, un trottoir permettra aux usagers de celui-ci de rejoindre les courts de tennis en toute sécurité.

Pour les vélos, un emplacement sécurisé existe actuellement dans un coin du parking. Celui-ci, dans le cadre de l'agrandissement du Tennis Club sera déplacé à l'entrée principale où des râteliers à vélos seront installés. Dans le parking, il a été prévu une case pour handicapés afin de faciliter l'accès du Tennis Club aux personnes à mobilité réduite.

Il s'agit d'une construction classique de génie civil, soit excavations, remblayages et pose d'un revêtement. Le type de ce dernier sera déterminé par la possibilité ou non d'infiltrer les eaux de ruissellement. Pour pouvoir réaliser le parking, quelques candélabres ainsi qu'une borne hydrante doivent être déplacés.

### 2.4. Modération de trafic et mobilité douce

L'avenue de Bois-Bougy est un axe à faible trafic (TJM < 3'000véh./jour) et fréquenté par des piétons en provenance du centre-ville pour se diriger vers le Tennis Club, le centre sportif ou la piscine de Colovray. Pour sécuriser et dissocier les déplacements des piétons du mouvement des véhicules en direction des nouveaux parkings de l'UEFA et de la Métairie, il est prévu

d'installer un trottoir de 2.25 mètres de large depuis la route de Genève jusqu'à l'entrée de l'UEFA. Par la suite, un sentier de 1.50 mètres de large longera la parcelle de la clinique de la Métairie pour rejoindre le sentier de Bois-Bougy.

Pour signaler que l'avenue de Bois-Bougy est un axe de cohabitation entre les piétons, cyclistes et automobilistes, des aménagements spécifiques, du marquage et du mobilier urbain (bancs) seront installés pour préserver son caractère et maintenir une faible différence de vitesse entre les automobilistes et les piétons/vélos (10km/h).

## **2.5.Géomètre**

L'implantation d'éléments géométriques est indispensable. A l'issue de la construction, un levé topographique sera exécuté pour mettre à jour la base cadastrale.

## **3. Incidences financières**

---

### **3.1. Carrefour Route de Genève Avenue de Bois-Bougy - Nouvelle signalisation lumineuse**

Signalisation lumineuse	CHF	59'000.00
Génie civil	CHF	<u>47'000.00</u>
	CHF	106'000.00
TVA 8.0 %	CHF	<u>8'500.00</u>
<b>Total TTC arrondi à :</b>	<b>CHF</b>	<b>114'500.00</b>

### **3.2. Avenue de Bois-Bougy - Trottoir**

Génie civil trottoir en enrobé/UEFA	CHF	47'000.00
Génie civil trottoir en enrobé/Bordier	CHF	13'000.00
Génie civil trottoir en revêtement perméable/UEFA	CHF	38'000.00
Génie civil trottoir en revêtement perméable/La Métairie	CHF	<u>117'000.00</u>
	CHF	215'000.00
TVA 8.0 %	CHF	<u>17'200.00</u>
<b>Total TTC arrondi à :</b>	<b>CHF</b>	<b>232'200.00</b>

### **3.3. Parking public**

Génie civil parking public	CHF	269'000.00
Horodateurs	CHF	31'000.00
Travaux Services Industriels	CHF	<u>30'000.00</u>
	CHF	330'000.00
TVA 8.0 %	CHF	<u>26'400.00</u>
<b>Total TTC arrondi à :</b>	<b>CHF</b>	<b>356'400.00</b>

Des frais d'exploitation de CHF 500.— par année sont encore à considérer.

### 3.4. Modération de trafic

Travaux pour la modération de trafic	CHF	25'000.00
TVA 8.0 %	CHF	2'240.00
<b>Total TTC arrondi à :</b>	<b>CHF</b>	<b>27'000.00</b>

### 3.5. Honoraires du géomètre pour l'implantation et la cadastration

Géomètre	CHF	20'000.00
TVA 8.0 %	CHF	1'600.00
<b>Total TTC arrondi à :</b>	<b>CHF</b>	<b>21.600.00</b>

### 3.6. Récapitulation

Carrefour - signalisation	CHF	114'500.00
Avenue de Bois-Bougy - trottoir	CHF	232'200.00
Parking public	CHF	356'400.00
Modération de trafic	CHF	27'000.00
Honoraire du géomètre	CHF	21'600.00
<b>Total général brut TTC</b>	<b>CHF</b>	<b>751'700.00</b>

Une négociation est en cours sur la participation de propriétaires privés. Le montant de celle-ci pourrait avoisiner les CHF 100'000.--.

## 4. Aspects du développement durable

---

### 4.1. Dimension économique

La technologie des LEDS induit une consommation électrique plus faible ainsi que des coûts de maintenance diminués grâce à leur longévité. Cette dépense est annoncée dans le plan des investissements 2010 – 2014.

### 4.2. Dimension sociale

La signalisation lumineuse offrira une plus grande sécurité à tous les usagers de ce carrefour, De plus le cheminement piéton en site propre réduira le risque d'accident le long de l'avenue de Bois-Bougy.

### 4.3. Dimension environnementale

La gestion de ce carrefour avec de la signalisation lumineuse réduira la vitesse de circulation des véhicules sur l'axe de la RC1 avec pour conséquence une diminution des nuisances sonores et des rejets polluants.

En favorisant la mobilité douce pour accéder aux équipements sportifs à Colovray, notamment le Tennis Club, on diminuera l'émission de gaz à effet de serre (CO2).

Les LEDS ont une consommation électrique plus faible que la technologie utilisée jusqu'à maintenant.

## **5. Conclusion**

---

Les différents aménagements apportés dans ce secteur visent à améliorer les conditions de circulation et de stationnement et surtout à préserver la sécurité des piétons et des cyclistes tout en maintenant la qualité du site.

La nouvelle signalisation lumineuse installée au carrefour de la route de Genève / Avenue de Bois-Bougy permettra une sortie sécurisée des véhicules sur la route cantonale. De même, le nouveau trottoir permettra un cheminement piéton en toute sécurité le long de l'avenue de Bois-Bougy et créera ainsi un itinéraire piéton entre le Tennis Club, la piscine de Colovray et le centre-ville de Nyon.

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

## **Le Conseil communal de Nyon**

**vu** le préavis N° 194 concernant une demande de crédit de CHF 751'700.- TTC destiné à l'aménagement de l'avenue de Bois-Bougy au droit de l'UEFA et de La Métairie par la construction d'un trottoir, d'un parking public et création d'un carrefour à feux à l'intersection Route de Genève - Avenue de Bois-Bougy

**ouï** le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,

**attendu** que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

### **décide :**

1. un crédit de CHF 751'700.- TTC est accordé à la Municipalité pour procéder aux travaux d'aménagement au droit de l'UEFA et de La Métairie par la construction d'un trottoir, d'un parking public et création d'un carrefour à feux à l'intersection Route de Genève – Avenue de Bois-Bougy;
2. le montant de CHF 751'700.- TTC sera à porter au compte no 9142.20 "dépenses du patrimoine administratif", dépenses amortissables en 30 ans.

Ainsi adopté par la Municipalité dans sa séance du 1<sup>er</sup> novembre 2010 pour être soumis à l'approbation du Conseil communal.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

Le Syndic :

La Secrétaire :

Is

Is

D. ROSSELLAT

R. LEIGGENER

## **Annexes :**

---

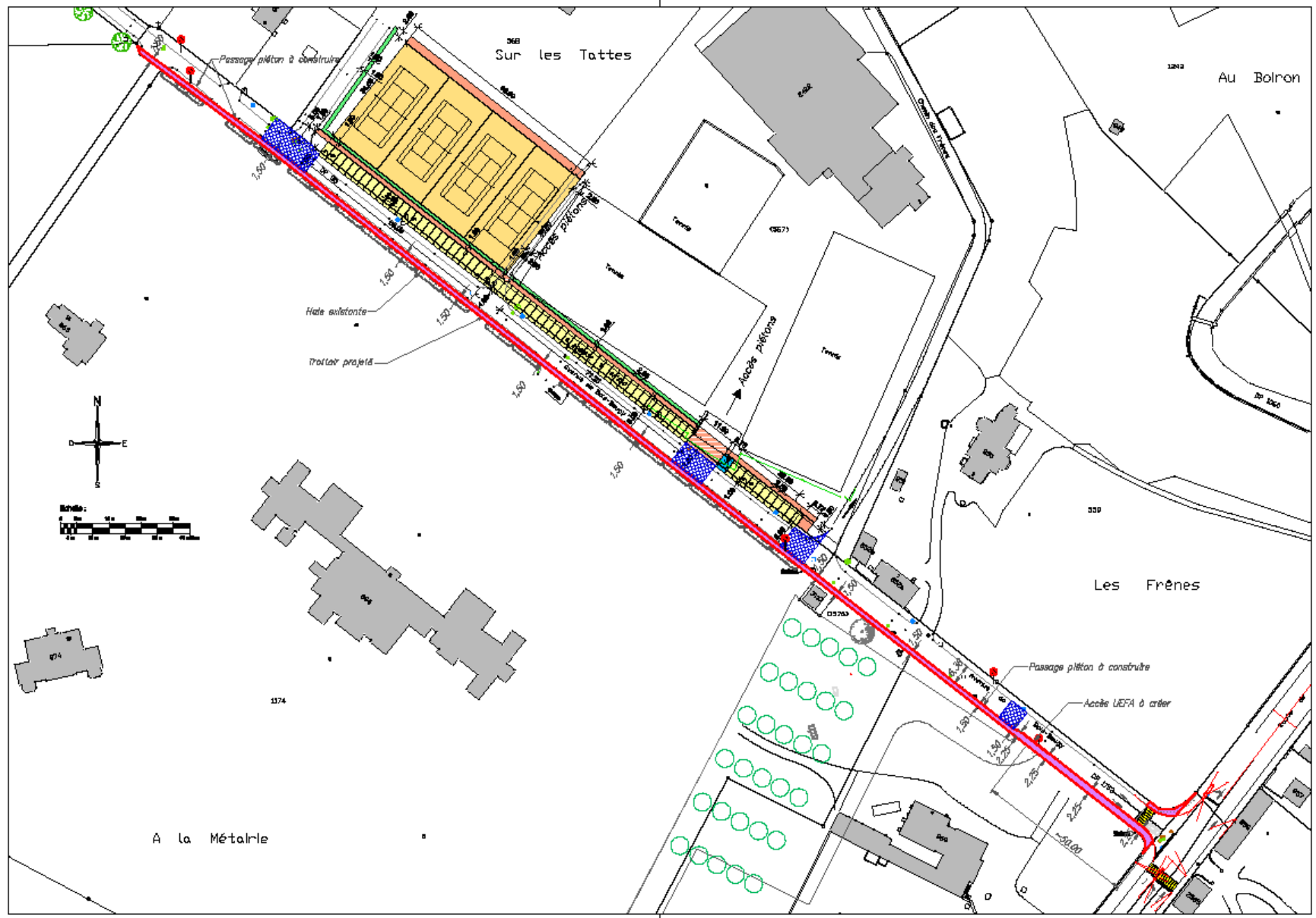
Tableau d'investissement

Plan d'aménagement de l'avenue de Bois-Bougy

Extrait du plan du réseau de mobilité douce - Concept de mobilité urbaine de la Ville de Nyon

**NYON · PRÉAVIS N° 194 AU CONSEIL COMMUNAL**

CREDIT SUPPLEMENTAIRE D'INVESTISSEMENT												
<b>PREAVIS No 194 / 2010</b>		<b>Avenue de Bois-Bougy construction d'un trottoir, d'un parking et création d'un carrefour à feux</b>						<b>Date: Nyon le</b>		<b>01.11.2010</b>		
<b>Demande de crédit de CHF 751'700.-- TTC</b>												
<b>Situation des préavis au 19.10.2010</b>			<b>2006</b>	<b>2007</b>	<b>2008</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>	<b>2011</b>				
Total des préavis votés par le Conseil Communal			13'957'350	11'435'780	15'096'800	16'926'760	6'695'150	0				
<b>Situation des emprunts au 19.10.2010</b>			<b>2006</b>	<b>2007</b>	<b>2008</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>	<b>2011</b>	<b>Cautionnements et garanties</b>			
Plafond d'emprunt selon préavis No. 14 du 18.12.2006								230'000'000	Plafond (préavis No.14)		24'700'000	
Emprunts au 1er janvier			109'640'664	126'692'231	131'225'479	141'053'013	140'793'357		Engagé		-9'345'799	
Evolution des emprunts durant la période +/-			1'705'1'567	4'533'248	9'827'534	-259'656	2'214'017		Caution demandée		0	
Emprunts fin période/date du jour			126'692'231	131'225'479	141'053'013	140'793'357	143'007'374		Disponible		15'354'201	
<b>Dépenses d'investissement</b>			<b>Estimation des dépenses d'investissements nets</b>					<b>Estimation amort. + entretien</b>				
			<b>CHF TTC</b>	<b>2010</b>	<b>2011</b>	<b>2012</b>	<b>2013 et +</b>	<b>TOTAL</b>	<b>Durée ans</b>	<b>Montant Amortiss.</b>	<b>Entretien annuel</b>	
<b>Descriptif/Libellé</b>												
Av. Bois-Bougy - trottoir, parking et carrefour			<b>751'700</b>	0	751'700	0	0	0	30	25'056		
				0	0	0	0	0	---	0		
<b>Total de l'investissement</b>			<b>751'700</b>	<b>0</b>	<b>751'700</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>30</b>	<b>25'056</b>	<b>0</b>	
<b>Financement du préavis</b>												
<b>Budget de fonctionnement:</b>												
Trésorerie courante												
<b>Investissement:</b>												
Trésorerie/Emprunts dont			751'700									
Fonds de réserve			0									
<b>Estimation des coûts d'exploitation</b>												
<b>Libellé / années</b>			<b>2010</b>	<b>2011</b>	<b>2012</b>	<b>2013 et +</b>						
<b>Coût total d'exploitation</b>			<b>0</b>	<b>30'692</b>	<b>46'991</b>	<b>46'371</b>						
Intérêts en % 3.00%			0	5'637	21'936	21'316						
Entretien			0	0	0	0						
Amortissements linéaires			0	25'056	25'056	25'056						
Personnel supp. en CHF			0	0	0	0						
Personnel supp. en EPT			0	0	0.0	0.0						
<b>Revenus annuels</b>			<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>						
			0	0	0	0						
<b>Coûts net d'exploitation</b>			<b>0</b>	<b>30'692</b>	<b>46'991</b>	<b>46'371</b>						



Réseau de mobilité douce dans le périmètre de l'avenue de Bois-Bougy

